Image not found or type unknown

Véhicule repris et vendu

Par **bucheron1967**, le **09/03/2016** à **16:36**

Madame , Monsieur Bonjour

EN 2004 j ai eu un soucis de règlement sur un véhicule, ce dit véhicule à été saisie par la société de crédit et vendu au enchères à un prix dérisoire.
J ai reçu par voie d huissier en 2005 un jugement me condamnant à régler le solde, solde que je ne pouvais régler étant donner que je n avais aucuns revenus et les années passant et à de nombreux déménagement , un cabinet d huissier me relance aussi bien chez moi que sur mon portable ainsi que sur le lieux de mon travail en me menaçant de saisie ou d appeler le RH de ma société.
Cette étude me demande de lui régler 9000 euros dix ans après le jugement que puis je faire contre toutes ces menaces et comment puis je faire pour qu ils cessent de me harceler , je n ai pas 9000 euros et ils ne veulent pas de la sommes que je pourrais éventuellement leur donnée tout les mois dérisoire selon eux
Merci de votre réponse

Par **youris**, le **09/03/2016** à **16:56**

bonjour,
vous avez été condamné par un tribunal à régler votre dette.
ce jugement valant titre exécutoire est valable jusqu'en 2018.
il faut que vous proposiez un règlement en rapport avec votre dette afin que le remboursement ne s'étale pas une trop longue période sachant que cela augmente les intérêts et les frais de recouvrement qui s'ajoutent à votre dette.
ce ne sont pas des menaces mais l'exécution d'un jugement.
si vous ne payez pas, l'huissier peut pratiquer des saisies sur votre compte en banque ou sur vos rémunérations.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés